

## AUJOURD'HUI

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Niveau d'information et de recommandation prévu dans les départements de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais.

## DEMAIN

Fin des niveaux de recommandation et d'information et des niveaux d'alerte pour les Hauts-de-France.

Avant-hier 23/07/2019		Hier 24/07/2019		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Aujourd'hui 25/07/2019		Demain 26/07/2019	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord		180		
				Pas-de-Calais		180		
				Somme		180		
			180	Aisne		180		
	180		180	Oise		180		

## Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint

µg/m<sup>3</sup>  
Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

**1<sup>er</sup> niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

**2<sup>ème</sup> niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1<sup>er</sup> niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les

Préfets

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

## L'Agence Régionale de la Santé recommande :

aux **personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

• **En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :**

**Éviter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

**Éviter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

• En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

**Éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues**

**Éviter les sorties durant l'après midi**

**Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses**

**Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.**

## Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements **d'utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage **ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques.**

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

**Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.**

## EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Cet épisode de pollution se poursuit aujourd'hui.

Il s'explique par des conditions caniculaires sur l'ensemble du pays.

Au vu des conditions météorologiques (ensoleillement important et chaleur exceptionnelle) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations d'ozone devraient dépasser le seuil d'information et de recommandation dans les cinq départements de la région aujourd'hui.

Hier, le seuil d'information et de recommandation n'a été dépassé ni dans le Nord, ni dans le Pas-de-Calais, ni dans la Somme. Cependant, les concentrations en ozone ont été élevées sur une grande partie de cette zone, et très proches du seuil localement.

Demain, les concentrations en ozone devraient rester inférieures au seuil d'information et de recommandation sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets, consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a> 06 76 41 28 61 (zones Nord - Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne, Oise, Somme) <a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes.</a>	<a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr">http://www.prefectures-regions.gouv.fr</a> 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	<a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a> 03 62 72 86 27
Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les		